



SYNDICAT NATIONAL AUTONOME DE LA FILIERE TECHNIQUE

Syndicat affilié à l'UNSA DD



Compte-rendu de la CAP promotion des TSDD des 22 et 23 mars 2016

LISTE D'APTITUDE A TSDD

Le SNAFiT-UNSA, seul syndicat à avoir soulevé ce problème, a demandé dans son courrier au secrétaire général un report complet de l'examen de la liste d'aptitude (LA) des TSDD afin que les agents soient informés et puissent prendre leur décision d'accepter leur promotion en connaissance de cause. Nous étions prêt à ne pas faire l'exercice en signe de protestation. Les autres OS n'étaient pas sur cette ligne et ne se sont pas opposées à traiter la LA TSDD.

Heureusement, le SNAFiT-UNSA été entendu ! La présidente de la CAP a donné des engagements pour qu'aucun agent ne soit impacté sans avoir été informé des conséquences de sa décision. En effet, la DRH a fait le même constat que le SNAFiT-UNSA et reconnaît le caractère « ennuyeux » de cette affaire. Le ministère, par le biais de la DRH, puis du SG, a sollicité la DGAFP mais n'a pour l'instant pas obtenu d'engagement de la part de celle-ci. La présidente de la CAP propose de tout de même de faire l'exercice en accédant à la demande du SNAFiT-UNSA d'y ajouter une liste complémentaire. Les cas posant question sur la liste principale seront interrogés. Les agents refusant la promo seront réintégrés au processus du plan de requalification en septembre. Les places libérées seront prises par les agents figurant sur la liste complémentaire, qui seront à leur tour interrogés pour ceux qui peuvent poser problème. En attendant la mise en place du plan de requalification, le ministère s'engage à tout faire pour trouver une solution pour les cas relevés. Un courrier sera envoyé aux services harmonisateurs pour leur demander d'informer les agents potentiellement impactés.

ACTES DE GESTION

Le SNAFiT-UNSA a relevé plusieurs difficultés de régularisation de situation concernant les TSDD promu ITPE en 2015. La présidente de la CAP demande à ce que le SNAFiT-UNSA lui fasse remonter une demande officielle. Ce sera la seconde fois que nous le ferons, en espérant que cette demande sera effectivement suivie d'actes. C'est ce qui a été fait ce mercredi 23 mars en remettant en main propre à la Directrice des Ressources Humaines un tableau recueillant l'ensemble des cas recensés par le SNAFiT-UNSA.

RIFSEEP

Le SNAFiT-UNSA s'inquiète de la lenteur de la prise de décision de l'administration sur ce dossier. Dérogation ? Pas dérogation ? Quand ? Le SNAFiT-UNSA demande sans délais la mise en place d'un groupe de travail pour le paiement de l'année d'ISS.

La Présidente de la CAP rappelle que la demande de dérogation demandée à la DGAFP a été refusée. Le ministère finalise donc un dossier qu'il va présenter au cabinet du Premier Ministre afin que Matignon puisse rendre un arbitrage. L'argumentaire repose notamment sur le paiement de l'année en retard des ISS (120 millions) et quelques particularités concernant le régime indemnitaire des personnels d'exploitation. La Présidente est sur le calendrier le plus restreint possible.

Pour le SNAFiT-UNSA, dérogation ou pas, nous demandons le versement de l'année de retard d'ISS depuis bien longtemps et la mise en œuvre d'un groupe de travail ne doit plus attendre !

IMPACT DE LA REFORME TERRITORIALE SUR LES PROMOTIONS

Le SNAFiT-UNSA s'inquiète de l'équité dans la gestion des reliquats dû aux regroupements des territoires d'harmonisation. La Présidente de la CAP ne partage pas cette crainte et affirme que les harmonisateurs seront confrontés aux chefs de services qui défendront leurs dossiers.

BAISSE DES TAUX DE PROMOTIONS

La DRH a sollicité une nouvelle fois le guichet unique pour obtenir un maintien des taux au niveau de l'accès à TSPDD sans obtenir quoi que ce soit, au motif que les taux actuels sont en accord avec ce qui se fait dans l'ensemble de la Fonction Publique. La Présidente précise qu'il convient toutefois de relativiser car le calcul de l'assiette ayant changé, la baisse n'est pas si significative que cela.

Pour nous, cela demeure une baisse et reste inacceptable.

250 POSTES D'ITPE PROMIS LORS DU NES

Pour le SNAFiT-UNSA cette promesse n'a toujours pas été tenue et reste d'actualité. La Présidente de la CAP nous a offert une nouvelle vision du plan de requalification qui veut enterrer toute revendication à ce sujet : « Le plan de requalification est destiné à traiter une situation concernant la catégorie C. La catégorie B profite de ce processus avec ce plan d'accompagnement de 300 postes et qui donc répond à la promesse mentionnée. »

Bravo ! Nous en déduisons que la catégorie B doit elle aussi bénéficier d'un vrai plan de requalification et que la promesse des 250 postes est toujours là !

LIQUIDATION DU PREMIER NIVEAU DE GRADE (EEI et NSMG)

L'engagement de l'Administration était de faire disparaître 75% du stock au moment de sa création. Pour cela il n'y a que deux solutions : la promotion ou le départ en retraite.

Les chiffres seront présentés et un point sera fait lors de la prochaine CAP de juin.

Vos élus SNAFiT-UNSA se tiennent à votre disposition pour toutes questions complémentaires à l'adresse suivante : cap-tsdd@snafit-uns.org